



Capacité de mariage (algérie)

Par **abba2001**, le **01/03/2008** à **18:10**

voila je vais me mariée en algérie, jai la double nationalité net je voudrais savoir es que je dois fournir le CCM (capacité de mariage) oui ou non ?
Et quel sont les démarche a faire ? (en france et en algérie)
Merci

Par **aminouche**, le **08/03/2008** à **20:49**

pour la démarche il faut que tu vienne en algerie puis tu te maries normal un mariage algerien puis tu transcris ton mariage au niveau de l'ambassade de france la il vont te donner tous ce qu'il faut.
tu n'as pas besoin de l'autorisation de la wilaya tu te maries normal et n'oublie pas que tu ramènes tous les papiers possibles

Par **georgia**, le **08/03/2008** à **22:37**

tu peux faire comme te le dit aminouche mais binational ou pas le CCM est obligatoire..; vaut mieux le faire c'est la LOI .. tu vas sur le site du consulat de france a Alger et tout est expliqué.

Par **aminouche**, le **09/03/2008** à **14:31**

oui je suis sûr que tu dois faire le CCM en fin pour moi ça ne fait rien le CCM bref je te souhaite le bon

courage et nchalah tu va terminé avec succès comme j'ai terminé moi aussi et tu sera contente